

# LE GUIDE FRANÇAIS

DES

## ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES  
ET L'ADRESSE DES

**Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,**

**Journaux, Publications françaises, Collèges, Convents, Ecoles et Sociétés Canadiennes des**

## ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATÉ-  
GORIES ET PAR ÉTAT.

Suivi d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHOS, N. Y., LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDEFORD et LEWISTON, ME., WOODSOCKET, R. I., DETROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres personnes ou nous seront requis de faire le recensement par le Bureau de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er Août.

Nous étions loin de croire, lorsque nous avons fondé l'œuvre du **GUIDE FRANÇAIS**, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous connaissions l'immense portée qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettaient; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

## Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès: alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

### DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

|                        |         |            |         |
|------------------------|---------|------------|---------|
| UNE PAGE, papier blanc | \$25.00 | de couleur | \$35.00 |
| UNE DEMIE,             | 15.00   | "          | 20.00   |
| UN TIERS,              | 10.00   | "          | 15.00   |
| UN QUART,              | 5.00    | "          | 12.00   |
| UN HUITIÈME,           | 5.00    | "          | 7.00    |
| UNE PETITE,            | 10.00   | "          | 10.00   |

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.  
Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1 à \$5.00 suivant le titre.

# LE "SUN" PARTICIPATION

Compagnie d'Assurance sur la Vie,  
du Canada

**M. LOUIS TESSIER,**  
GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

— : 000 : —

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

12 juillet 1890

## UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

**BILAN DE 1889** — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Elle offre à de bons agents

(suite)

La participation aux bénéfices a été le sujet de nombreuses polémiques, d'approbations enthousiastes et de critiques acerbes. En pareille matière, l'opinion des praticiens doit avoir plus de poids que celle des théoriciens; et pour démontrer les heureux résultats obtenus par l'application de la participation, il suffit de faire connaître l'opinion de ceux qui l'ont appliquée.

*Opinion de quelques industriels faisant participer leurs ouvriers aux bénéfices de l'exploitation sur les résultats de la participation.*

BARBAS, TASSART ET BALAS :

Extrait de la déposition de M. Barbas devant la commission d'enquête :

" Nous considérons, comme la maison Leclaire, qu'une grande partie des succès de notre maison est due à l'institution de la participation aux bénéfices, ainsi qu'à notre société de secours mutuels et à l'école professionnelle que nous avons établie au moment favorable.

" La participation a un mérite que nous plaçons au premier rang : c'est celui d'avoir un personnel stable; ce ne sont pas des rouleurs d'ateliers qui deviennent participants, et lorsque ces mêmes ouvriers ont un carnet constatant une épargne de \$600, qui va en grossissant chaque année par la part annuelle du bénéfice qui vient s'ajouter à celle des intérêts à 5 pour 100; qu'indépendamment de ces avantages, ils sont à peu près assurés d'avoir du travail toute l'année : que, dans la même maison, ils trouvent une société de secours mutuels toute organisée, une école professionnelle pour leurs enfants, soit ouvriers, soit employés; enfin, une assurance contre les accidents dont la prime est entièrement payée par la maison, ces ouvriers-là sont forcément rangés et sérieux.

*Extraits des documents exposés par la maison*

" Notre propre expérience prouve donc que la participation est une *économie de production et un élément actif de prospérité pour tous et pour la maison*.

" Du reste, de quelque côté qu'en porte

" Dans une lettre adressée au Président de la Commission des Associations ouvrières, M. Goffinan, le fondateur de la Participation aux bénéfices dans la Maison Barbas, Tassart et Balas, dit :

" En principe nous plaçons la participation aux bénéfices comme institution d'*économie de production* et non comme elle a été appelée trop souvent, un acte philanthropique qui aurait eu pour effet d'abaisser le participant qui en aurait été l'objet au lieu de l'élever comme nous en avons l'intention.

" Nous avons dit, qu'il ne fallait pas considérer la participation aux bénéfices comme une panacée universelle; mais il nous sera bien permis d'indiquer, sommairement, quelques-uns des avantages réalisés dans un grand nombre de maisons qui en ont fait l'application :

" 1o Dans ma pensée, je n'hésite pas à placer au premier rang : que c'est un moyen de produire économiquement; à l'appui de cette opinion je dirai que toutes les maisons qui sont entrées dans cette voie, résolument et avec méthode, ont toutes réussi, et pas une n'y a renoncé;

" 2o La participation rend solidaires le capital, la direction et le travail, ce qui constitue une grande force et sert à élever le niveau du savoir professionnel en rendant meilleur l'apprentissage, trop abandonné de nos jours;

" 3o Cette organisation permet d'établir des sociétés de secours mutuels dans chaque maison, ce qui ramène la bonne et véritable fraternité entre tous les membres participants;

" 4o Il est permis d'obtenir à des conditions très avantageuses, des assurances collectives sur la vie et contre les accidents, des caisses de retraite pour la vieillesse, etc., etc.

" 5o La participation aux bénéfices n'est-elle pas destinée à devenir, dans un délai plus ou moins long, la pépinière des sociétés coopératives de production, comme cela a eu lieu dans diverses maisons, notamment dans celle de M. Leclaire? Le succès de cette dernière fait souhaiter qu'elle ait beaucoup d'imitatrices. L'avenir appartient à tous; nul ne peut être affirmatif, mais il est permis d'espérer qu'il en sera ainsi; la participation sera le stage de la coopération.

" M. BESSELIERE : —